



CGG

Société anonyme au capital de 283 304 307 €

Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75 015 Paris

969 202 241 RCS Paris

Communiqué relatif à la clé de répartition des éléments des critères qualitatifs de la rémunération variable 2015 du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Paris, le 28 juillet 2016.

Nous apportons les précisions suivantes quant à la clé de répartition des éléments des critères qualitatifs de la rémunération variable 2015 du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le détail de cette rémunération figure au paragraphe 5.2.1.2 du Document de référence déposé le 15 avril 2016 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous rappelons par ailleurs que ces critères ont été préétablis par le conseil d'administration et définis de manière précise mais qu'ils ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Rémunération variable de M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général :

Les objectifs individuels applicables à la rémunération variable 2015 étaient basés sur des critères qualitatifs relatifs :

- à la mise en place du plan de transformation du Groupe (pondération de 30%) ;
- à la gouvernance du Groupe, les actionnaires et la communauté financière (pondération de 24%) ;
- à la promotion et le développement du Groupe sur son secteur d'activité, la performance opérationnelle, les relations avec les grands clients (pondération de 25%) ; et
- aux ressources humaines (pondération de 21%).

Rémunération variable de M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Général Délégué:

Les objectifs individuels applicables à la rémunération variable 2015 étaient basés sur des critères qualitatifs relatifs :

- à la gouvernance du Groupe, au contrôle interne, aux relations avec les investisseurs et l'ensemble de la communauté financière (pondération de 30%) ;
- à la stratégie (pondération de 20%) ;
- à la gestion des capitaux employés du Groupe et Gestion des ressources financières (pondération de 30%) ;
- aux ressources humaines (pondération de 20%).

Rémunération variable de M. Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué:

Les objectifs individuels applicables à la rémunération variable 2015 étaient basés sur des critères qualitatifs relatifs :

- au HSE (pondération de 30%) ;
- au plan de performance du Groupe (pondération de 30%);
- à la technologie (pondération de 10%) ;
- au développement stratégique du segment Équipements (pondération de 20%) ;
- aux ressources humaines (pondération de 10%).

Contact CGG : Secrétariat Général,
Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine - 75015 Paris